



## 1/ VENTE D'UNE PARCELLE SISE 133 GRANDE RUE A MONTLUEL

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Vu la délibération n°2020-07-10-011 prononçant la désaffectation et le déclassement du tènement sis 133 Grande rue à Montluel (01120) ;

Vu la délibération 2020-11-19-018 en date du 19 novembre 2020 ;

Monsieur le Maire explique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la précédente délibération concernant le prix puisque qu'un accord a été trouvé avec la SARL REBERTY VILLAGE moyennant le prix de mille sept cent soixante euros (1760 €) hors frais de notaire et hors frais d'arpentage au lieu de huit cent quatre-vingt euros (880 €) comme indiqué par erreur dans la délibération n°2020-11-19-018 qui ne tenait compte que d'une seule des deux parcelles de dimensions similaires. Il convient donc de délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** la vente du tènement d'une surface de 32 m<sup>2</sup> sis 133 Grande rue à Montluel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce tènement par vente de gré à gré, dite à l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;
- **FIXE** le prix à hauteur de mille sept cent soixante euros (1760 €) hors frais de notaire et hors frais d'arpentage ;
- **INDIQUE** la désignation du bien est un tènement non bâti de 32 m<sup>2</sup> ;
- **FIXE** les modalités de vente comme suit :
  - La vente s'effectuera au profit de la SARL REBERTY VILLAGE sous réserve du consentement de cette dernière et de l'apport des garanties financières nécessaires ;
  - En cas de désistement de l'acquéreur potentiel, la vente ne s'effectuera pas au profit d'aucun autre acquéreur. En effet, vu la localisation du tènement dans la continuité de la parcelle exploitée par la SARL REBERTY VILLAGE appartenant d'ores et déjà à M. CABANIOLS, il n'est pas opportun ni même adapté que cette parcelle fasse l'objet d'une acquisition à un tiers ;
  - Aucune revente ne pourra avoir lieu dans les dix années qui suivent la signature de l'acte de vente sauf dans le cas où une cession immobilière concomitante à celle du fonds de commerce de fleuriste interviendrait ou en cas d'opérations intra-groupe, ledit tènement pourrait alors faire partie de l'objet de la vente ;
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire et les frais d'arpentage ;
- **DIT** que la publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération ;
- **CONSENT** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mandater les expertises obligatoires lors d'une vente immobilière si les expertises déjà effectuées étaient obsolètes ;
- **CONSENT** tout pouvoir à Monsieur le Maire (ou par délégation à Monsieur le premier adjoint ou à Madame la deuxième adjointe) pour signer tout compromis de vente et tout acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou par délégation à Monsieur le premier adjoint ou à Madame la deuxième adjointe) à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession.

## 2/ RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Rapporteur : Karine GARNIER

Il est exposé que suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2017 s'était prononcé à l'unanimité pour un passage à la semaine scolaire de quatre jours dès la rentrée 2017-2018.

Il est rappelé qu'une large concertation avait été organisée par la commune à l'issue de laquelle près de 68% des parents avaient dit souhaiter un retour à la semaine de quatre jours en mettant essentiellement en avant un impact négatif du rythme scolaire à quatre jours et demi sur la fatigabilité de leur enfant.

Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain lui a fait parvenir un courrier en date du 12 octobre 2020 par lequel elle lui annonçait qu'à la rentrée 2021, l'organisation de la semaine scolaire à Montluel devait être renouvelée et qu'il convenait par conséquent de procéder à un nouvel examen de celle-ci.

Parallèlement les trois directrices d'école étaient destinataires de la même information et la question a été mise à l'ordre du jour des trois conseils d'école, le 3 novembre 2020 pour l'école Saint-Exupéry, le 9 novembre 2020 pour l'école de Jailleux et le 24 novembre 2020 pour l'école Alphonse Daudet.

Si les parents d'élèves de l'école de Jailleux se sont immédiatement prononcés pour le maintien de la semaine scolaire à quatre jours en motivant leur décision par le fait que la coupure du mercredi est bénéfique et utiles aux enfants, les représentants des parents d'élèves des écoles Saint-Exupéry et Daudet n'ont pas souhaité se prononcer.

Un courrier en date du 10 décembre 2020 a été remis aux directrices d'école le 16 décembre pour distribution à tous les parents pour les informer que la commune, en adéquation avec la volonté des enseignants des trois écoles et de celle des parents d'élèves de Jailleux, se positionnait pour un maintien de la semaine scolaire à quatre jours dans tous les établissements maternels et élémentaires publics de Montluel.

Les horaires des écoles publiques de Montluel à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 seraient les suivants :

|                  |                      | Ecole Saint-Exupéry | Ecole Alphonse | Ecole de Jailleux |
|------------------|----------------------|---------------------|----------------|-------------------|
| Matin            | Ouverture des portes | 8h30                | 8h20           | 8h20              |
|                  | Horaires des cours   | 8h40 – 11h40        | 8h30 – 11h30   | 8h30 – 11h30      |
| PAUSE MÉRIDIENNE |                      |                     |                |                   |
| Après-midi       | Ouverture des portes | 13h30               | 13h20          | 13h20             |
|                  | Horaires des cours   | 13h40-16h40         | 13h30 – 16h30  | 13h30 – 16h30     |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 25 voix (Pour : 25 ; Abstentions : 3 (Albane Colin, Jean-Claude Péron, Nathalie Mondy)) :

- **APPROUVE** le maintien de la semaine scolaire de quatre jours dès la rentrée scolaire 2021/2022 telle que précisée ci-dessus, sous réserve de l'accord du DASEN ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou Madame Karine Garnier par délégation, d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès des différents partenaires dans ce sens.

## 3/ ADAPTATION DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP AFIN D'INTEGRER LES ANCIENNES INDEMNITES DE REGIE

Rapporteur : Christiane GUERRERO

Il est expliqué que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est plus cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et qu'il a donc nécessité de procéder à une modification des délibérations antérieures portant la mise en place du RIFSEEP afin d'intégrer l'indemnité susvisée dans la part fonctions, dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part liée aux fonctions.

Il est rappelé que le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée au poste qu'occupe l'agent et à son expérience professionnelle ;
- Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Il est précisé qu'à ce jour six régies de dépenses et de recettes sont créées et il est proposé au regard de la détermination des groupes hiérarchiques de retenir les nouveaux montants maximaux annuels suivants :

| GROUPES | FONCTIONS   | CADRES D'EMPLOIS  | MONTANT DE L'IFSE | MONTANT MAXIMAL DE L'IFSE APRES POSSIBLE PRISE EN COMPTE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE | MONTANT MAXIMAL DU CIA | MONTANT MAXIMAL DU CIA APRES POSSIBLE BONIFICATION |
|---------|---|---|-------------------|--|------------------------|--|
| 1       | Directeur général des services  | Attachés (sur emploi fonctionnel ou non)  | 8 700 €           | 36 210 €   | 2 600 €                | 7 500 €  |
| 2       | Directeur du centre social municipal ou Responsable de service à haut niveau d'expertise technique, juridique, financière ou RH | Attachés<br>Rédacteurs<br>Ingénieurs<br>Techniciens<br>Agents de maîtrise   | 5 000 €           | 11 340 €   | 1500 €                 | 4 500 €  |
| 3       | Responsable de service ou d'unité dans les secteurs administratif, social ou technique  | Rédacteurs<br>Agents de maîtrise  | 3 300 €           | 10 800 €   | 1 000 €                | 3 000 €  |
| 4       | Responsable de service ou d'unité dans les autres secteurs d'activité ou référents techniques                                   | Animateurs<br>Assistants socio-éducatifs<br>Assistants de conservation du patrimoine<br>Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise | 2 000 €           | 9 800 €  | 600 €                  | 1 800 €  |

|   |  |   |         |         |       |         |
|---|--|---|---------|---------|-------|---------|
| 5 | Fonctions d'application avec une compétence particulière et/ou contraintes | Adjoints administratifs<br>Adjoints d'animation<br>Agents sociaux<br>Adjoints techniques<br>Agents de maîtrise<br>Auxiliaires de puériculture | 1 700 € | 4 800 € | 500 € | 1 500 € |
| 6 | Fonctions d'application  | Adjoints administratifs<br>Adjoints d'animation<br>Agents sociaux<br>ATSEM<br>Adjoints techniques   | 700 €   | 2 800 € | 200 € | 600 €   |

Il est précisé qu'à l'exception des montants plafonds précisés ci-dessus, toutes les dispositions de la délibération n°2016-09-28-063 du 28 septembre 2016 restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte ces modifications du régime indemnitaire instauré au bénéfice des agents de la Commune ;**
- **DECIDE D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants ;**
- **DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2021.**

#### 4/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Aurore SAMIER

Madame Aurore Samier présente le diaporama ci-joint (pièce n°2).

Madame Albane Colin prend la parole et fait lecture de la déclaration ci-jointe (pièce n°3).

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2021, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2021.**

Monsieur Jean-Claude Péron prend la parole et fait lecture de la déclaration ci-jointe (pièce n°4).

Il explique également qu'il est tout à fait possible de sortir du dogme de la non augmentation des impôts. Il serait en effet possible de les augmenter.

#### 5/ AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LE QUART DES CRÉDITS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Monsieur le Maire explique que le budget primitif 2021 étant voté en 2021 afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (bases d'imposition, Dotations...), il est proposé de l'autoriser à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

| CHAPITRE | MONTANT BP 2020 | MONTANT DES CREDITS PLAFONDS | AUTORISATION DE DEPENSES A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER   |
|----------|-----------------|------------------------------|--|
| 20       | 122 060 €       | 30 515 €                     | Numérisation des cimetières (202) : 1 000 €  |
| 204      | 32 500 €        | 8 125 €                      |  |
| 21       | 658 170 €       | 164 543 €                    | Aménagement cuisine restaurant scolaire Daudet (2188) : 12 108 €<br>Eléments de sécurité de la salle des Augustins et de l'Hôtel de Ville (21568) : 3 000 €<br>Poteaux pour panneaux (2152) : 1 000 €<br>Mobilier pour le centre social (2184) : 750 €<br>Pompe carotteuse centre technique (2158) : 400 € |
| 23       | 797 300 €       | 199 325 €                    |  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal dans les limites fixées ci-dessus.

## 6/ COMMUNICATION DU MAIRE

| Objet du marché                                      | Date notification du marché | Nom de l'entreprise attributaire                                      | Montant du marché              |
|--|-----------------------------|---|--------------------------------|
| Souscription des contrats d'assurance                | 04.12.2020                  | Lot 1 (assurance des dommages aux biens et des risques annexes): MAIF | Lot 1 : 10 881,19 euros TTC/an |
|  |                             | Lot 2 (Assurance des responsabilités et des risques annexes): PILLIOT | Lot 2 : 7 983,87 euros TTC/an  |
|  |                             | Lot 3 (assurance des véhicules et des risques annexes): PILLIOT       | Lot 3 : 8 908,15 euros TTC/an  |
|  |                             | Lot 4 (assurance protection fonctionnelle) : SMACL                    | Lot 4 : 900,89 euros TTC/an    |
| Fourniture et pose de menuiseries extérieures en PVC | 11.12.2020                  | JUDIVERRE   | 19 623.17 euros HT             |

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Pacte de gouvernance de la 3CM :

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes (3CM) a adopté un pacte de gouvernance et qui a été par la suite proposé aux communes pour avis.

Monsieur Bertrand GUILLET souhaite connaître la position de la commune, des élus de la commune de Montluel par rapport au pacte de gouvernance.

Monsieur le Maire explique qu'il est plus important de se concentrer sur le fond des projets communs que de faire des débats inutiles sur une procédure.

Il précise que le pacte de gouvernance a été voté à l'unanimité par les élus qu'ils soient majoritaires ou minoritaires le 3 décembre dernier. Les choses sont claires.

### ➤ Questions diverses :

- Question de Madame Albane Colin : *« Il est grand temps de prendre en compte la circulation des cyclistes dans Montluel et de signaler le double sens cyclable dans la zone 30. Un double-sens cyclable doit être signalé obligatoirement à chaque entrée du contre-sens par l'ajout d'un panneau « Sauf cyclistes » sous le panneau « Sens interdit », le marquage au sol étant fortement conseillé. Quand allez-vous procéder à cette signalisation ? »*

Monsieur le Maire répond à Madame Albane Colin *« vous m'expliquez qu'il serait obligatoire de mettre des panneaux dans Montluel pour signaler le double sens des vélos et que ce n'est pas fait, et vous m'invitez à le faire. C'est bien cela ? »*

Madame Albane Colin répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire explique à Madame Albane Colin que c'est une question qui relève du droit et du code de la route et qu'il est dommage qu'elle n'ait pas pris le temps de venir le voir car il aurait pu lui expliquer dans son bureau quelle est la situation ; cela aurait évité de répondre publiquement. En effet, la réponse va peut-être être gênante pour Madame Colin.

Monsieur le Maire expose que cette obligation vient d'un décret de 2008 qui distingue deux situations : soit la zone 30 est préexistante à la date du décret de 2008, soit la zone 30 n'est pas préexistante à la date du même décret.

Pour les zones préexistantes, c'est le cas à Montluel, il y avait une période de deux ans pour s'adapter soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Cela a aussi été précisé dans une réponse ministérielle du 28 octobre 2010. Les municipalités bénéficiaient ainsi d'un délai de deux ans pour le faire.

Monsieur la Maire rappelle à Madame Albane COLIN qu'elle était à cette époque dans l'équipe majoritaire qui n'avait pas pris les mesures adéquates en temps voulu et que c'est donc de la responsabilité de cette dernière qui n'a pas saisi le délai d'adaptation qui lui été offerte par ce décret.

Madame Albane Colin affirme que la zone 30 date d'après 2014 au moment du changement de sens de circulation par son équipe.

Monsieur la Maire lui répond que son affirmation est totalement erronée puisqu'un arrêté de novembre 2006 a été retrouvé confirmant ainsi l'existence de la zone 30 avant 2008 et qu'elle ne peut pas tout affirmer tout le temps de manière péremptoire.

- Question de Madame Nathalie Mondy : « Avec le couvre-feu, les communes ont l'opportunité d'expérimenter l'extinction de l'éclairage nocturne devenu inutile. Une décision qui irait dans le sens de la protection de la santé humaine et de la biodiversité, et qui permettrait également de substantielles économies d'énergie et financières. Pourquoi ne profitons-nous pas de ce moment pour expérimenter sur certains secteurs de Montluel une mesure de réduction de l'éclairage nocturne ? »

Monsieur le Maire répond que ce sujet est travaillé actuellement en lien avec le SIEA. Il ajoute que lors de toutes les réunions publiques qui ont été faites à ce sujet, l'absence de lumière en centre-ville notamment était génératrice d'un sentiment d'insécurité. Monsieur le Maire explique que son équipe n'est pas opposée par principe mais que cela se fera de toute façon en concertation avec les habitants.

- Question de Monsieur Jean-Claude Péron : « Par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception début janvier, M. Djillali BOUSSEBHA a sollicité la mise à disposition du complexe de football de Montluel pour la réalisation des activités sportives de son association, le FCM, pour cette saison 2020-2021.

*Le tribunal administratif de Lyon ayant annulé, par jugement du 17 décembre 2020, la convention signée le 4 septembre 2020 entre la commune de Montluel et le club de Luenaz pour l'accès au stade communal, rien ne s'oppose à que le complexe fasse l'objet d'un partage pour deux associations qui poursuivent le même but.*

*Dans ce contexte, quand pensez-vous réunir les deux clubs pour trouver une solution équitable et tourner la page ? »*

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas tout à fait la même vision que Monsieur Péron. Un appel est en cours donc la situation n'est pas aussi simple que cela. Une réponse sera faite dans les délais légaux au président de l'association.

- Question de Monsieur Bertrand Guillet : « Serait-il possible de nous faire un suivi des commissions à chaque conseil municipal ? »

Monsieur le Maire répond qu'un point sur les commissions qui ont eu lieu pourra être fait lors du prochain conseil municipal.

**La séance est levée à 20h47.**

La secrétaire de séance  
Corine PAGE

## Annexe n°2 – pièce n°1

### DÉCLARATION CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL

Monsieur le Maire,

Il y a bien une forme de légèreté dans votre manière de conduire la démocratie locale.

Plus de trois mois pour réunir le conseil municipal, et pendant ces trois mois, il n'a pas été possible de rédiger le compte rendu du dernier conseil !!!

Il avait déjà fallu attendre quatre mois et demi pour que se tienne le précédent.

Vous tenez absolument à nous faire penser que la Marianne d'Or est un vieux morceau de ferraille rouillée récupérée à la déchetterie sur lequel vous passez régulièrement une couche de peinture dorée qui s'écaille aussi vite qu'elle a été appliquée !

Lorsque, en entrant dans la salle, Christian m'a demandé si tout allait bien, je lui ai répondu que « Ça irait bien mieux si nous étions considéré.e.s ! »

De nombreuses mairies programment leurs conseils longtemps à l'avance, à dates fixes, tout comme le fait la 3CM ; et comme ce fut le cas, avec constance entre 2008 et 2014. Il a bien une mauvaise foi et un mépris appuyé des élu.e.s minoritaires dans votre attitude à notre égard, en refusant cela.

Surtout, qu'avec constance, vous nous ignorez superbement entre deux réunions de notre instance. Aucune information, aucune sollicitation, absolument aucune considération. Le néant ! Nous n'existons pas ! Le Mépris !

Même lors des rares (!) conseils municipaux, nous ne sommes pas autorisé.e.s (bien évidemment avec respect des gestes barrières) à nous regrouper, entre élu.e.s BVàM.

Le Président de la République, en avril dernier suggérait que le monde devait changer, que nous devions changer, que lui-même devait changer.

Ce n'est pour le moment que de vaines paroles, mais l'idée était très juste. Quand allez-vous vous appliquer cette vérité d'évidence ?

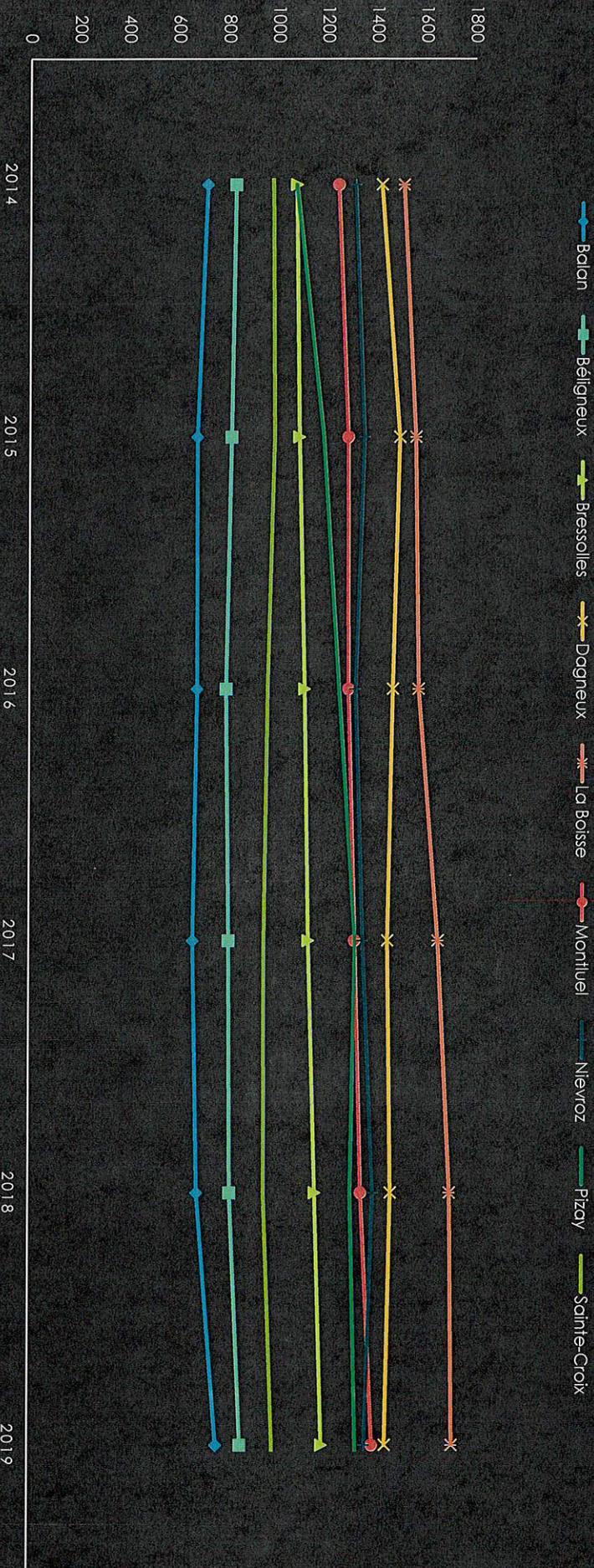
Jean-Claude PÉRON



**ROB 2021  
RETOUR SUR 2020**

# Taux d'imposition

## ÉVOLUTION DES BASES DE TAXE D'HABITATION PAR HABITANT



| Taux d'imposition               | TH     | TF Bâti | TF non Bâti |
|---------------------------------|--------|---------|-------------|
| Montlué                         | 10,42% | 12,50%  | 43,52%      |
| Moyenne 5 000 à 9 999 habitants | 15,29% | 20,96%  | 52,45%      |

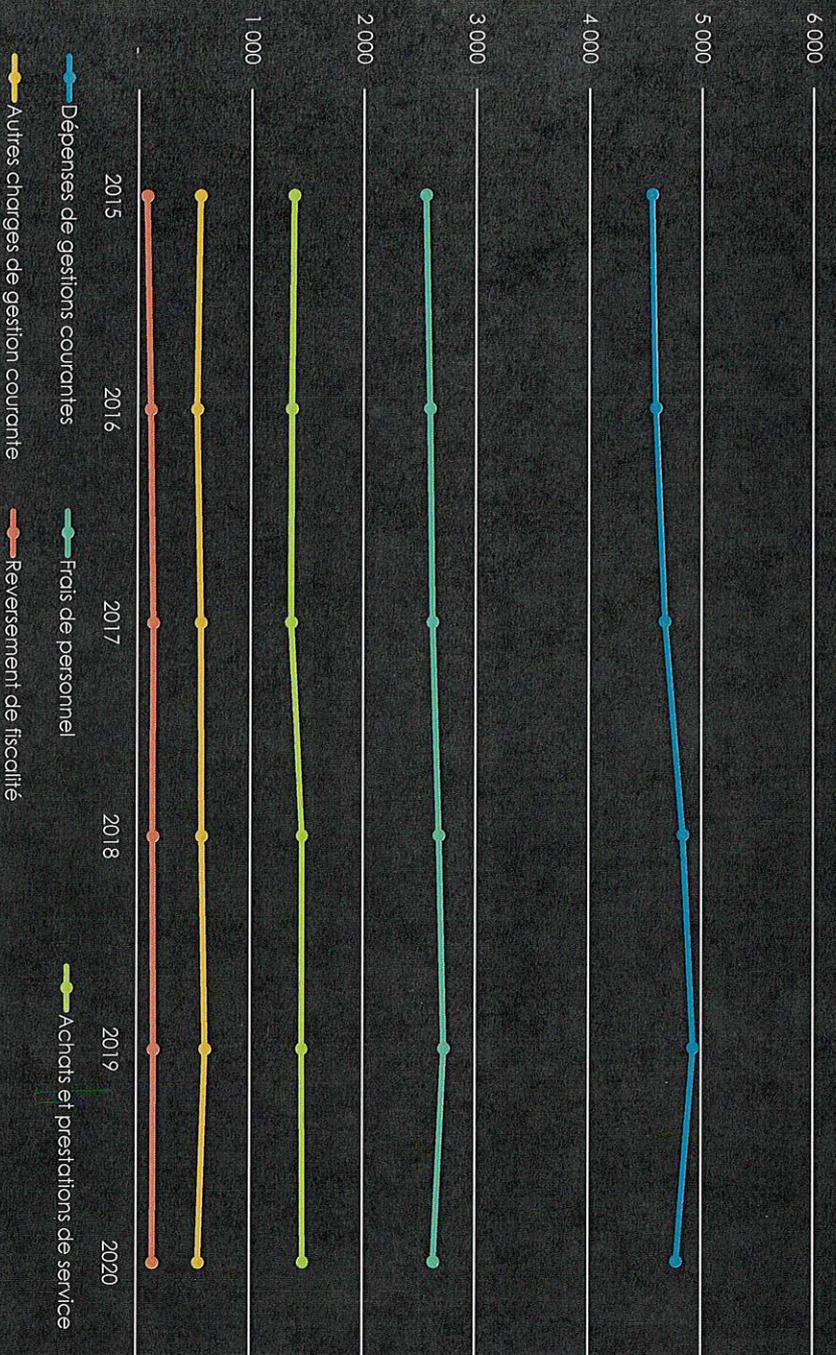
# Recettes de fonctionnement 2020

| Budget principal en milliers d'euros          | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Recettes de fonctionnement courant            | 6 036 | 5 876 | 5 899 | 5 917 | 6 091 | 6 141 |
| Fiscalité directe et assimilée                | 2 912 | 2 925 | 2 970 | 3 008 | 3 091 | 3 170 |
| Fiscalité directe locale                      | 1 934 | 1 941 | 1 992 | 2 032 | 2 109 | 2 178 |
| Attribution de compensation                   | 704   | 704   | 704   | 704   | 704   | 704   |
| Dotations de solidarité communautaire         | 57    | 57    | 56    | 50    | 50    | 49    |
| Taxe sur les pylônes électrique               | 217   | 223   | 218   | 222   | 228   | 239   |
| Autres recettes fiscales                      | 440   | 485   | 572   | 515   | 605   | 705   |
| Dont droits de mutation                       | 162   | 181   | 273   | 218   | 311   | 424   |
| Dotations et participations                   | 1 464 | 1 355 | 1 211 | 1 203 | 1 237 | 1 216 |
| Dont DGF                                      | 735   | 596   | 515   | 499   | 477   | 456   |
| Dont DSR                                      | 72    | 82    | 85    | 88    | 87    | 88    |
| Autres recettes                               | 1 220 | 1 111 | 1 146 | 1 191 | 1 158 | 1 050 |
| Produits des services                         | 537   | 458   | 457   | 504   | 509   | 437   |
| Revenus des immeubles                         | 491   | 487   | 524   | 543   | 535   | 508   |
| Redevances fermiers et concessionnaires (PPE) | 80    | 80    | 80    | 80    | 80    | 80    |
| Atténuation de charges                        | 112   | 86    | 85    | 64    | 34    | 25    |

Au titre de 2020, la Commune a perçu une DGF de 455 996 €, en baisse de 5 %

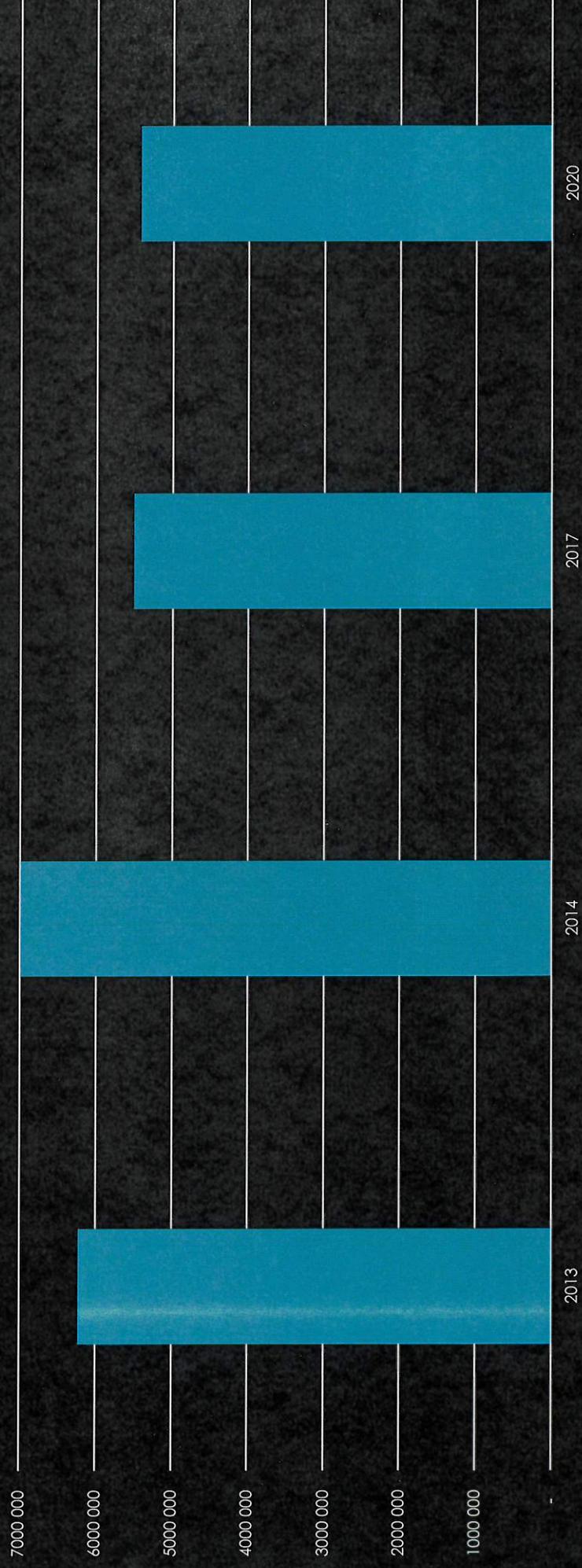
# Dépenses de fonctionnement 2020

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement en k€



|   | Ratio<br>Municipal | Ratio<br>national<br>strate |
|---|--------------------|-----------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement par habitant           | 861.38             | 929                         |
| Produits d'imposition par habitant                        | 302.21             | 513                         |
| Recettes réelles de fonctionnement par habitant           | 826.50             | 1 133                       |
| Encours de dette par habitant                             | 751.06             | 792                         |
| Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 49%                | 58%                         |

# Évolution de la dette de 2013 à 2020



# Évolution de la CAF

| Budget principal en milliers d'euros                      | 2013  | 2014  | 2017  | 2020  |
|---|-------|-------|-------|-------|
| Recettes réelles de fonctionnement                        | 5 833 | 6 000 | 5 919 | 6 178 |
| Dépenses réelles de fonctionnement                        | 5 536 | 5 335 | 5 246 | 5 325 |
| Intérêts de la dette                                      | 251   | 225   | 186   | 147   |
| Dépenses réelles de fonctionnement - intérêts de la dette | 5 285 | 5 110 | 5 060 | 5 178 |
| Épargne de gestion  | 548   | 890   | 859   | 1 000 |
| Épargne brute ou CAF brute                                | 297   | 665   | 673   | 853   |
| <i>Emprunts en capital</i>                                | 538   | 592   | 599   | 635   |
| Épargne nette ou CAF nette                                | -241  | 73    | 74    | 218   |

En 2013, la capacité d'autofinancement nette était **NEGATIVE**  
Cette situation toxique a été progressivement rétablie à soit + 459 000 € en six ans.

# LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2021

# Dépenses de fonctionnement BP 2021

| Budget principal en milliers d'euros               | 2020         | 2021         | évolution<br>2021/2020 |
|--|--------------|--------------|------------------------|
| Dépenses de gestions courantes                     | 5 345        | 5 349        | 0,1%                   |
| Frais de personnel                                 | 2 733        | 2 800        | 2%                     |
| Achats et prestations de service                   | 1 698        | 1 668        | -2%                    |
| <i>dont fournitures d'entretien</i>                | 18           | 31           | 72%                    |
| <i>dont fournitures petits équipement</i>          | 54           | 74           | 37%                    |
| <i>dont entretien et maintenance des bâtiments</i> | 103          | 115          | 12%                    |
| Autres charges de gestion courante                 | 709          | 701          | -1%                    |
| <i>dont subvention au CCAS</i>                     | 31           | 31           | 0%                     |
| <i>subventions aux associations</i>                | 311          | 311          | 0%                     |
| Reversement de fiscalité                           | 205          | 180          | -12%                   |
| Charges financières                                | 171          | 149          | -13%                   |
| Charges exceptionnelles                            | 493          | 442          | -10%                   |
| Dotations aux provisions                           | -            | 10           | 100%                   |
| Dépenses imprévues                                 | -            | 121          | 100%                   |
| <b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>    | <b>6 009</b> | <b>6 071</b> | <b>1%</b>              |

Les dépenses « réelles » de fonctionnement sont envisagées avec une faible hausse d'environ 1% en 2021 par rapport au budget prévisionnel de 2020.

# Recettes fonctionnement BP 2021

|  | 2020         | 2021         | évolution<br>2021/2020 |
|--|--------------|--------------|------------------------|
| <b>Budget principal en milliers d'euros</b>          | <b>5 803</b> | <b>5 848</b> | <b>0,78%</b>           |
| <b>Recettes de fonctionnement courant</b>            | <b>3 095</b> | <b>3 104</b> | <b>0,3%</b>            |
| Fiscalité directe et assimilée                       | 2 121        | 2 130        | 0,4%                   |
| <i>Fiscalité directe locale</i>                      | 704          | 704          | 0,0%                   |
| <i>Attribution de compensation</i>                   | 50           | 50           | 0,0%                   |
| <i>Dotation de solidarité communautaire</i>          | 220          | 220          | 0,0%                   |
| <i>Taxe sur les pylônes électrique</i>               | 476          | 574          | 20,6%                  |
| <b>Autres recettes fiscales</b>                      | <b>190</b>   | <b>267</b>   | <b>40,5%</b>           |
| <i>Dont droits de mutation</i>                       | <b>1 146</b> | <b>1 147</b> | <b>0,1%</b>            |
| <i>Dont DGF</i>                                      | 456          | 454          | -0,4%                  |
| <i>Dont DSR</i>                                      | 88           | 91           | 3,4%                   |
| <b>Autres recettes</b>                               | <b>1 086</b> | <b>1 022</b> | <b>-5,9%</b>           |
| <i>Produits des services</i>                         | 486          | 412          | -15,2%                 |
| <i>Revenus des immeubles</i>                         | 510          | 510          | 0,0%                   |
| <i>Redevances fermiers et concessionnaires (PPE)</i> | 80           | 80           | 0,0%                   |
| <i>Atténuation de charges</i>                        | 10           | 20           | 100,0%                 |
| <b>Produits exceptionnelles</b>                      | <b>10</b>    | <b>10</b>    | <b>0,0%</b>            |
| <b>Réprise sur provisions</b>                        | <b>10</b>    | <b>10</b>    | <b>0,0%</b>            |
| <b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>      | <b>5 823</b> | <b>5 862</b> | <b>0,67%</b>           |

# Recettes investissement BP 2021

|   | 2020  |     | 2021    |       | évolution<br>2021/2020 |
|---|-------|-----|---------|-------|------------------------|
|   | BP    | BP  | Reports | Total |                        |
| <b>Budget principal en milliers d'euros</b>           |       |     |         |       |                        |
| Recettes réelles d'investissement                     | 1 655 | 445 | 187     | 632   | -61,8%                 |
| <b>Recettes propres</b>                               |       |     |         |       |                        |
| ECTVA   | 186   | 120 | 25      | 145   | -22,0%                 |
| Taxe d'Aménagement                                    | 80    | 80  | .       | 80    | 0,0%                   |
| Subventions reçues                                    | 234   | 60  | 187     | 247   | 5,6%                   |
| Nouvel emprunt contracté                              |       |     |         |       |                        |
| Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement | 300   | .   | .       | .     | -100,0%                |
| <b>Cessions</b>                                       | 225   | 180 | .       | 180   | -20,0%                 |

De nombreuses subventions sont encore attendues pour les programmes réalisés ou en attente de réalisation (décalage généré par la crise sanitaire).

# Dépenses investissement BP 2021

|                                      | 2020  |       | 2021 |         | évolution<br>2021/2020 |
|--------------------------------------|-------|-------|------|---------|------------------------|
|                                      | BP    | Total | BP   | Reports |                        |
| Budget principal en milliers d'euros | 2 867 | 1 222 | 961  | 261     | -57,4%                 |
| Dépenses réelles d'investissement    | 2 071 | 447   | 211  | 236     | -78,4%                 |
| Dépenses d'équipement                | 33    | 116   | 91   | 25      | 251,5%                 |
| Subventions d'investissement         | 639   | 670   | 670  | -       | 4,9%                   |

Plusieurs opérations d'investissement n'ont pu être achevées en 2020 et font l'objet d'un report dû à la crise sanitaire.



Tout d'abord, l'orientation budgétaire que vous nous présentez aujourd'hui est bien décevante. Elle ne constitue pas une réponse aux crises auxquelles nous avons à faire face.

1) La nécessaire et urgente transition écologique. La France n'a pas atteint ses objectifs pour 2020 en ce qui concerne la réduction d'émission de gaz à effet de serre. En début de semaine encore le Haut Conseil pour le climat a émis un rapport sévère sur les insuffisances de la loi « climat et résilience »...

Le GIEC nous alerte régulièrement : l'objectif de ne pas dépasser 2°C d'augmentation de la température terrestre d'ici 2100 ne sera pas atteint si nous ne changeons pas, sans parler de l'érosion de la biodiversité : nous vivons actuellement la sixième extinction d'espèce, la plus rapide que la terre ai jamais connu.

Il faut changer radicalement, nos modes de transport, d'alimentation, de travail, notre habitat, non seulement pour nous adapter aux changements qui auront lieu (événements climatiques extrêmes, épidémies), mais aussi pour éviter le pire : les scientifiques sont formels : nous sommes en train d'éradiquer la vie, de faire de notre planète un enfer.

Dans ce contexte, les collectivités doivent œuvrer encore davantage pour rendre leurs territoires résilients ;

Ici, vous faites le contraire, dans la légende du colibri, non seulement vous n'apportez pas votre goutte d'eau pour éteindre l'incendie, mais vous jetez de l'huile :

- Quand vous multipliez les parkings : d'après les études mobilité, c'est tout le contraire de ce qu'il faudrait faire.
- Vous prévoyez de budgéter encore des caméras, plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Un débat doit être organisé, sur la base de chiffres qualitatifs et quantitatifs sur les actes de délinquance à Montluel, du coût total, et de l'efficacité de ces dépenses qui ne s'arrêtent plus.

Pourtant, à travers les compétences communales, vous pourriez agir fortement, sur le bâti, les écoles, la mobilité, le social. Nous avons voté une délibération concernant la production d'énergie sur les bâtis communaux, nous n'en avons pas vu de dépenses en référence à ce partenariat.

Concernant les écoles, vous allez enfin faire une partie des rénovations qui attendent depuis des années, et que vous faites au compte goutte, je ne parle pas des fenêtres que vous avez fait poser dans la précipitation et qu'il faut déjà changer.

Je me félicite que vous ayez entendu qu'il fallait répondre à l'appel à projet « coin de verdure et pluie » de l'Agence de l'eau RMC, concernant le réaménagement de la cour de l'école Alphonse Daudet ; vous bitumerez pas comme vous l'avez fait à la maternelle Saint Exupéry. Heureusement, la date limite de réponse a été repoussée et vous laisse le temps de faire un travail élaboré, en concertation avec les parents, les enseignants, les associations de préservation de la biodiversité. Si je peux me permettre, vous pouvez prendre exemple sur les villes de Grenoble et Lyon. Vous aurez d'autant plus de chance de remporter l'appel à projet.

Ces travaux sont indispensables au bien être des élèves et à la transition écologique, il est dommage de le conditionner à la subvention de l'agence de l'eau.

Vous pourriez aussi avoir l'ambition de travailler dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) pour travailler sur l'alimentation des écoliers en fixant un objectif de 100% bio et local, soutenant ainsi l'économie locale et les agriculteurs.

Concernant la mobilité, la 3CM élabore un schéma de mobilité, et le travail des communes doit être actif pour permettre aux citoyens de se déplacer autrement.

Deuxièmement, vous faites un bref état des lieux des actions de la commune face à l'épidémie. Je n'y vois rien de plus que ce qui a été organisé ailleurs, vous avez comme tout le monde participé à la course à la distribution de masques.

Mais rien ne transparait dans ce rapport d'orientation qui puisse répondre aux crises qu'a provoquées cette épidémie.

- Si l'on en croit les chiffres du chômage, il faudra répondre massivement à la détresse sociale et psychologique générée par les confinements et les restrictions sanitaires.
- Il faudra aider encore davantage les associations, notamment sportives et culturelles, domaines qui accusent le coup de cette crise, et à qui l'on doit permettre de rebondir. (il faudra une augmentation

encore plus conséquente que celle de 2019 où nous avons noté que vous prépariez les élections).

- Sans oublier les entreprises du territoire qui ont souffert de la crise sanitaire, les entreprises de l'économie présentielle, il est nécessaire d'agir aux côtés de la 3CM pour aider ces entreprises constituées souvent de petits entrepreneurs.

Pour répondre présent, il faut investir, dans un esprit de service public plutôt que de compétitivité, au lieu de cela, nous constatons :

- Des dépenses d'investissement en baisse,
- Que vous allez demander aux services de faire encore des efforts de dépense...

Quant aux recettes :

- Vous vous vantez encore de ne pas augmenter les impôts. Je rappelle que vous ne les avez pas augmentés au prix de la vente du patrimoine de Montluel, dont le Parc Bellevue.  
J'aurais préféré que vous vous vantiez d'améliorer le service public.
- Il semble que Montluel perde de son attractivité puisque par rapport aux communes voisines qui en gagnent, nous perdons des habitants. Le PLH, tout comme un PLUI.
- La 3CM engage un schéma de la mutualisation dont j'espère vous profiterez pour faire gagner de l'efficacité à vos services plutôt que de les brider.

Je vous remercie de votre attention



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL PROPOSITIONS

Monsieur le Maire,

La crise sanitaire que nous connaissons entraîne une crise sociale se traduisant par une augmentation du nombre de personnes paupérisées ou en voie de paupérisation. C'est dans ce cadre que les propositions ci-après pourraient être mises en œuvre et intégrées dans le prochain budget primitif :

- Réalisation d'un diagnostic sur les fragilités sociales révélées par la crise (la municipalité burgienne a commandé un tel diagnostic à une société, le cabinet Compas, qui se révèle un outil précieux pour l'action municipale) ;
- Création d'un groupe de travail sur ce même sujet des fragilités sociales, comprenant les membres du CCAS, l'adjointe à la solidarité et les personnels de la mairie concernés ainsi que les associations qui oeuvrent dans le domaine.
- Création d'un second groupe de travail sur le sujet des personnes isolé.e.s et/ou fragilisé.e.s psychologiquement par la crise actuelle, comprenant l'adjoint à la vie associative, vie sportive, animation de la commune, l'adjointe à la solidarité et les personnels de la mairie concernés ainsi que les associations qui oeuvrent dans le domaine, la MJC, l'OMCM... ;
- Une augmentation de la subvention au CCAS ;
- La mise en chantier d'une réflexion sur la création d'une épicerie solidaire, reprenant éventuellement le dossier déjà commencé il y a plusieurs années.

Par ailleurs, afin de pouvoir financer plus de projets, le conseil municipal pourrait s'adresser à la représentation nationale, en prenant lien avec d'autres collectivités locales, afin de demander la réorientation d'une partie des 100 milliards de plan d'urgence vers les collectivités locales, notamment pour qu'elles puissent assurer l'aide indispensable aux personnes fragilisées.

Jean-Claude PÉRON  
Bien Vivre à Montluel

